

Votre association est-elle prête en cas de contrôle des autorités ? Vos équipes connaissent-elles les bons réflexes lors d'une inspection ? Quels sont vos obligations et vos droits en la matière ? Quelles suites peuvent être réservées au contrôle et quels sont les recours possibles ?

L'Uriopss Centre propose aux administrateurs, aux directions et aux encadrants de vos établissements et services une journée d'apports théoriques, d'échanges et de conseils pratico-pratiques pour vous aider à être prêts en cas de contrôle des autorités.

Depuis ces 15 dernières années, les textes législatifs et réglementaires sont venus renforcer les contrôles des établissements et services sociaux et médico-sociaux avec notamment pour ambition de garantir le respect des droits et libertés des personnes accompagnées. De récentes dispositions, prévues par l'ordonnance du 17 janvier 2018, renforcent encore les pouvoirs des autorités en la matière : extension de leur champ de compétences aux fonctions supports, renforcement de leur pouvoir d'injonction, etc.

Mais de quels contrôles parle-t-on ? Qui est habilité à les réaliser ? Comment les autorités établissent-elles leurs priorités en la matière ? Comment s'approprient-elles les récentes dispositions de l'ordonnance du 17 janvier ?

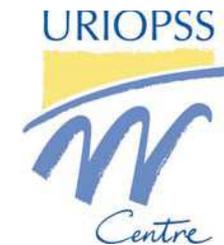
Nous vous proposons d'aborder ces problématiques de trois manières complémentaires :

- **Des apports théoriques** de juristes experts sur le nouveau cadre juridique des contrôles et sur leurs suites, les responsabilités et les recours possibles ;
- **Un temps d'échanges** en table ronde avec des responsables locaux des inspections et contrôles des autorités (Agence régionale de santé, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Conseils départementaux) pour comprendre la mise en œuvre des contrôles et inspections en région Centre-Val de Loire
- **Des ateliers pratiques** animés par les juristes experts pour travailler la conduite à tenir en cas de contrôle

Les Partenaires de l'URIOPSS Centre



**L'URIOPSS vous propose
une journée régionale
sur la thématique :**



Inspections-contrôles dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux :



Comment se préparer à un contrôle des autorités ?

Journée gratuite pour les adhérents

(Dans la limite des places disponibles)

Inscription **obligatoire** avec le coupon-réponse ci-joint à retourner à l'URIOPSS Centre par mail ou courrier

Renseignements :

URIOPSS Centre - 29 bd Rocheplatte - BP 35 -
45016 Orléans Cedex 1 - tel : 02.38.62.34.39 - fax :
02.38.81.29.72 - uriopss.centre@wanadoo.fr



**Le vendredi 16
novembre 2018**

De 9h00 à 16h45

À l'Uriopss (Orléans)

Plan d'accès ci-joint

09h00 Accueil café

09h30 Ouverture des travaux par **Jean-Michel DELAVEAU**,
Président de l'Uriopss Centre

9h45 Apports juridiques :
**LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DES INSPECTIONS ET
CONTRÔLES**

Intervenant : Arnaud VINSONNEAU, Juriste en droit de l'action sociale

10h45 Table ronde :
**MISE EN ŒUVRE DES INSPECTIONS ET CONTRÔLES EN
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Intervenants :

- **Christophe RICHARD**, responsable de la mission Inspection Contrôle Évaluation à l'ARS Centre Val de Loire
- **Elise MIRLOUP**, responsable de la mission Inspection Contrôle Évaluation à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **Un inspecteur d'un Conseil départemental** de la région

Animation : Johan PRIOU, Directeur de l'Uriopss Centre



Échanges avec les acteurs associatifs

12h00 Déjeuner libre

Temps de travail réservé aux acteurs associatifs

13h45 Ateliers :
ÊTRE PRÊT EN CAS DE CONTRÔLE DES AUTORITÉS

A partir d'expériences associatives

Animation :

Groupe 1 : **Arnaud VINSONNEAU**, Juriste en droit de l'action sociale

Groupe 2 : **Pierre NAITALI**, Avocat spécialisé dans les associations et fondations. - Accens Avocats Conseils

15h30 **LES POINTS À RETENIR DES ATELIERS**

15h45 Apports juridiques :
**LES SUITES RÉSERVÉES AUX CONTRÔLES, LES
RESPONSABILITÉS ET LES RECOURS POSSIBLES**

Intervenant : Pierre NAITALI, Avocat spécialisé dans les associations et fondations - Accens Avocats Conseils



Échanges avec les acteurs associatifs

16h45 Fin des travaux



Inspections-contrôles dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux :

Comment se préparer à un contrôle des autorités ?

INSCRIPTION

Organisme :

Établissement :

Mail :

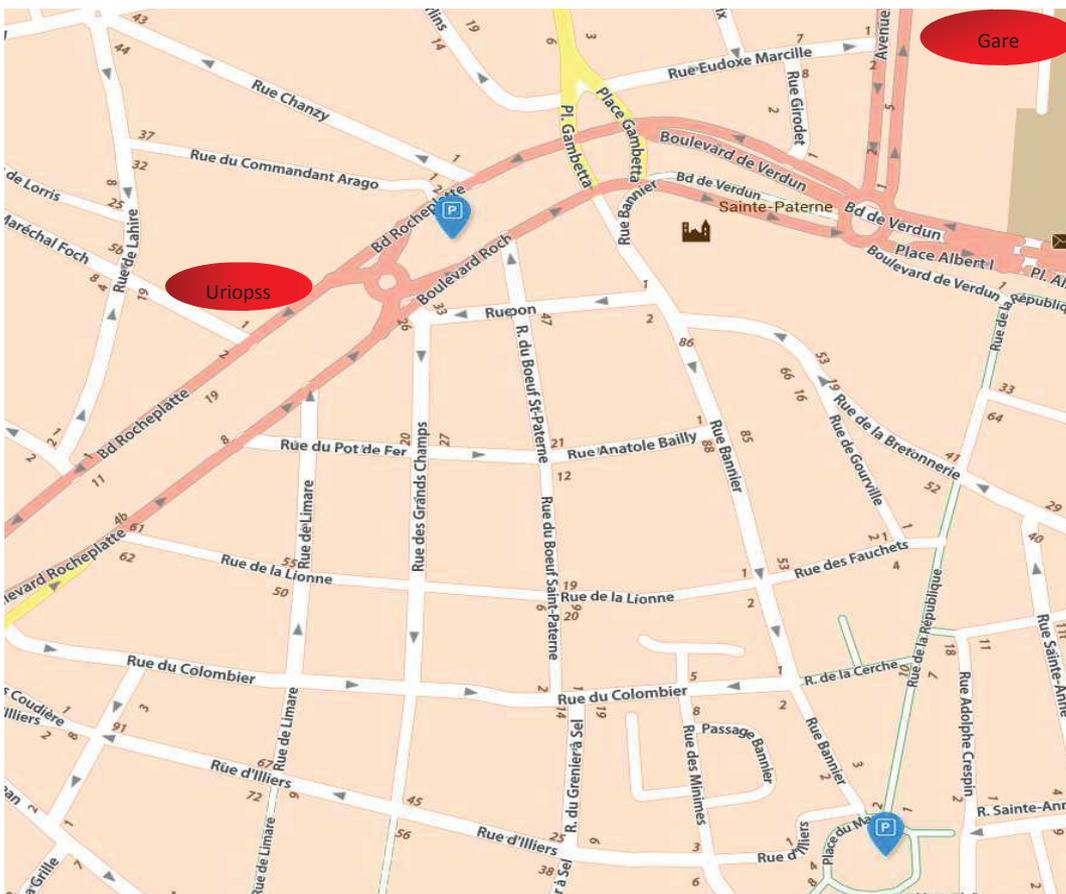
Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom	Prénom	Fonction

A retourner à l'URIOPSS Centre par mail ou courrier avant le 09 novembre 2018

PLAN D'ACCÈS



URIOPSS Centre
 29 boulevard Rocheplatte
 BP 35
 45016 Orléans
 Tel : 02.38.62.34.39
 Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr
 Site Internet : www.uriopss-centre.fr

